

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 19 AVRIL 2024
Et publication ou notification
Du 19 AVRIL 2024.

République Française
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

N°DEL 2024_04_043_1

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2024

Objet : TRAVAUX

Réhabilitation et extension de la bibliothèque municipale

Présents :

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Pierre MONETON
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Stéphanie MECHIN	Chloé DE BROUWER
Jean-Michel VIGNAT	Adama LACLAVERIE
Linda TRIBET	Roger OLIVIER
Robert DALMASSO	Bernard BRUNEL
Michèle CAPDEVIELLE	Catherine BRUNETTO
Gabrielle DALMAS	

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Laurence GIORGINI donne procuration à René CARANDANTE
Matthieu TAROT donne procuration à Stéphanie MECHIN
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Conseil Municipal du 18 avril 2024
N° DEL 2024_04_043_1

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/04/2024

Application agréée E-Reception.com

93_DE-083-218300431-20240418-DEL_04_043_

=====
Monsieur René CARANDANTE, Adjoint, expose à l'assemblée délibérante :

La bibliothèque de La Croix Valmer a été créée en 1976. A sa création, son statut est alors associatif. Le bâtiment de 214 m² est une ancienne gare, qui occupe un positionnement stratégique sur la partie basse du village, au centre de celui-ci à côté de l'emplacement du marché et avec une rue très fréquentée par les piétons grâce aux commerces.

Aujourd'hui, la bibliothèque de la commune de La Croix Valmer doit envisager son évolution afin de maintenir et de développer son attractivité auprès de la population et sur le territoire :

- Bâtiment actuel non accessible aux personnes à mobilité réduite
- Superficie actuelle insuffisante au regard des recommandations de l'État
- Faible fréquentation des adolescents (tranche 13-18 ans) et publics actifs en lien avec les horaires
- Offre documentaire à renouveler notamment des collections permettant d'attirer le nouveau centre de formation, et les jeunes, jeux vidéo...
- Insuffisance du nombre de poste internet public
- Personnel dédié insuffisant

Face à la situation actuelle, il est envisagé la réhabilitation et l'extension de la bibliothèque municipale.

Les principaux objectifs pour la présente opération sont :

- Un bâtiment aux normes qui prendra en compte les enjeux environnementaux qui sera en prolongement du Jardin du Train des Pignes et avec une surface qui respectera les préconisations de l'Etat
- Des espaces mieux pensés
- Un mobilier adapté et repensé pour toucher un large public
- Des collections renouvelées et correspondant aux attentes du public
- Développement des technologies du numérique
- Des horaires adaptés pour être conforme aux besoins des citoyens
- Du personnel qualifié et dédié à la gestion de ce nouvel espace

La future médiathèque, conçue comme un tiers lieu, comprendra :

- Un hall d'accueil assez grand avec un espace de traitement du livre fermé, des sanitaires, ainsi qu'un espace information / actualités avec un écran qui sera visible de l'extérieur afin d'être visionné même en dehors des horaires d'ouverture. Cet espace sera suivi de la zone de convivialité et d'échange dans laquelle se trouveront les périodiques, l'espace nouveautés et le coin information.
- Un espace jeunesse viendra compléter le lieu. Lieu dans lequel les plus jeunes pourront consulter les albums, se poser pour écouter une histoire mais qui permettra également l'accueil d'une classe, d'un groupe autour du livre.
- Un espace polyvalent qui serait utilisé pour des conférences, des rencontres, diverses animations. Cet espace sera polymorphe et adaptable facilement et rapidement. Un équipement scénotechnique léger sera installé. Ces nouveaux équipements seront proposés pour les familles avec adolescents avec création d'un espace jeu vidéo

- Un espace adulte dans lequel se trouveront les romans ainsi qu'un espace permettant plusieurs usages notamment du co-working.
- Il sera réservé aux agents de la bibliothèque un espace polyvalent pour accomplir les tâches de travail interne, réception des commandes, stockage du matériel de fonctionnement, préparation des animations, ainsi qu'une petite cuisine pour le temps de pause de l'équipe qui sera située au premier étage accessible par un ascenseur et bureau pour le responsable.

Pour la réalisation de la construction de la médiathèque, la ville de La Croix Valmer a désigné une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un architecte le Cabinet BASALT (mandataire) et de plusieurs bureaux d'études. Ils ont réalisé l'Avant-Projet Définitif (APD) et ont estimé à 1 578 255 € HT le coût global de cette opération, reparti de la façon suivante :

- Travaux : 1 453 255 € HT
- Équipement (matériel et mobilier) : 125 000 € HT

A cela s'ajoute :

- Matériel numérique : 46 991 € HT

Monsieur le maire, ayant délégation, se tournera vers les différents acteurs, notamment la DRAC, le département et la région, pour obtenir des subventions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de construction du pôle culturel,
Considérant qu'il y a lieu d'adopter l'Avant-Projet Définitif de l'opération et son plan de financement,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'adopter** l'avant-projet définitif de l'opération et d'approuver l'enveloppe prévisionnelle du coût de cette opération,
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel,
- **De charger** monsieur le maire d'exécuter la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à la majorité avec 17 voix pour et 6 abstentions (Stéphanie MECHIN, Matthieu TAROT, Marie-Françoise CASADEI, Roger OLIVIER, Bernard BRUNEL, Catherine BRUNETTO)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

19 AVR. 2024

Le Maire,
Bernard JOBERT.



Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET



Pour le Maire,
le Premier Adjoint,
René CARANDANTE

Conseil Municipal du 18 avril 2024
N° DEL 2024_04_043_1

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/04/2024

Application: www.filediff.fr

93_DE-083-2183 0043 1-2024 04 18-DEL_04_043_